

RCS : TOURS Code greffe : 3701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOURS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1995 B 00749 Numéro SIREN : 402 734 420 Nom ou dénomination : SOFIDEN

Ce dépôt a été enregistré le 09/06/2020 sous le numéro de dépôt 2742

Désignation de l'entreprise : SA SOFIDEN

Adresse de l'entreprise 24 rue Christiaan Huygens

37100 TOURS

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*

1 2

Durée de l'exercice précédent*

1 2

Numéro SIRET*

4 0 2 7 3 4 4 2 0 0 0 0 1 9

Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 13 10 8 20 1 9	N-1 13 10 8 20 1 8
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV	2 906 683	2 906 683
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	BI		
TOTAL (II)		BJ	BK	2 906 683	2 906 683
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
CREANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	573 529	508 591
	Autres créances (3)	BZ	CA	365 016	365 763
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	620 678	615 022
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	1 106 260	979 138
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	140	116
TOTAL (III)		CJ	CK	2 665 624	2 468 631
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	5 572 307	5 375 314
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'un an	CR
Clause de réserve de propriété *		Immobilisations	Stocks :	Créances	

CERTIFIÉ SINCÈRE ET VÉRITABLE

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE TOURS

29 MAI 2020

GREFFE

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SA SOFIDEN

Néant ☐

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé . . . 1.. 8 0 0 . . . 0 0 0 . . .)	DA	1 8 0 0 0 0 0	1 8 0 0 0 0 0
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	180 000	180 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	2 003 990	1 928 805
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	433 617	238 301
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	4 417 607	4 147 106
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	99 163	119 235
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	477 207	465 314
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	26 594	30 497
	Dettes fiscales et sociales	DY	551 736	613 161
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	1 154 700	1 228 208
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	5 572 307	5 375 314
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	{ Ecart de réévaluation libre	1D		
	{ Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1G	1 076 015	1 129 045
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1H		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise

SA SOFIDEN

Néant ☐ *

		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
		FA		FB		FC			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*								
	Production vendue	FD		FE		FF			
		FG	1 678 214	FH		FI	1 678 214	1 624 170	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 678 214	FK		FL	1 678 214	1 624 170	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	4 251	3 048	
	Autres produits (1) (11)					FQ	2		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 682 466	1 627 218	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	49 439	44 880	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	11 088	14 682	
	Salaires et traitements*					FY	960 770	928 334	
	Charges sociales (10)					FZ	461 633	446 015	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA			
			- dotations aux provisions			GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	18 004	18 005	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 500 933	1 451 916	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	181 533	175 302	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	348 329	180 256	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	729	338	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	6 649	14 237	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	355 707	194 830	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	3 566	3 780	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	3 566	3 780	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	352 141	191 050	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	533 674	366 352	

Désignation de l'entreprise		SA SOFIDEN		Néant ☐ *		
		Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	150		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	150		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(150)			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		16 268		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	99 907	111 783		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 038 173	1 822 048		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 604 556	1 583 747		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	433 617	238 301		
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
			- Crédit bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	4 812	3 523
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1	4 251	3 048
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	facultatives	A6		
			obligatoires	A9		
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N		
				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels
	Amendes pénalités			150		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs		Exercice N			
			Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SA SOFIDEN

24 rue Christiaan Huygens

37100 TOURS

ANNEXE DU 01/09/2018 AU 31/08/2019

Cabinet BAZIN

216 Route de Neufchatel

Le Blanc Logis

76420 BIHOREL

02-35-12-34-34

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	page 22
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	22
Permanence ou changement de méthodes	23
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	23
Etat des échéances des créances et des dettes	23
Composition du capital social	24
Evaluation des créances et des dettes	24
Produits à recevoir	24
Charges à payer	24
Charges et produits constatés d'avance	25
Eléments relevant de plusieurs postès du bilan	25
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Charges et produits financiers concernant les entr. liées	25
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	25
Engagement en matière de pensions et retraites	26
Liste des filiales et participations	27

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 5 572 306.66 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 678 213.86 Euros et dégageant un bénéfice de 433 617.31 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/09/2018 au 31/08/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'annexe doit comporter toutes les informations d'importance significative sur la situation patrimoniale et financière et sur le résultat de l'entreprise.

Le seuil de signification pour juger de l'importance significative est avant tout le fruit d'une appréciation subjective et ne saurait être ramenée à une dimension exclusivement quantitative.

- Aucun élément significatif n'est à signaler.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	2 906 683		
TOTAL	2 906 683		
TOTAL GENERAL	2 906 683		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			2 906 683	2 906 683
TOTAL			2 906 683	2 906 683
TOTAL GENERAL			2 906 683	2 906 683

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	573 529	573 529	
Taxe sur la valeur ajoutée	5 071	5 071	
Groupe et associés	359 945	359 945	
Charges constatées d'avance	140	140	
TOTAL	938 685	938 685	

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes et crédit à plus de 1 an à l'origine	99 163	20 478	78 685	
Fournisseurs et comptes rattachés	26 594	26 594		
Personnel et comptes rattachés	201 214	201 214		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	190 638	190 638		
Impôts sur les bénéfices	25 459	25 459		
Taxe sur la valeur ajoutée	120 178	120 178		
Autres impôts taxes et assimilés	14 247	14 247		
Groupe et associés	477 207	477 207		
TOTAL	1 154 700	1 076 015	78 685	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	20 073			
Montant emprunts et dettes contractés aup. ass. pers. phys.	1 503			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	44 1404	40 779			40 779

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	573 529
Disponibilités	2 530
Total	576 059

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes financières diverses	1 500
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 792
Dettes fiscales et sociales	367 875
Total	391 166

- ANNEXE -

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	140
Total	140

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Participations	2 901 683		
Autres créances	359 945		
Emprunts et dettes financières diverses	475 704		

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	3 566	355 707
Dont entreprises liées		348 329

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		434 652
Caution sci Moden emprunt 850.000 euros		
Restant du au 31 Aout 2019	434 652	
Total (1)		434 652
(1) Dont concernant les filiales		434 652

Engagements reçus

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société a souscrit un contrat d'assurance pour couvrir les IFC (indemnités de fin de carrière). Le passif social au 31 décembre 2018, calculé par la compagnie d'assurance, a été évalué à 112.339 euros.

Le fonds constitué pour y faire face s'élève au 31 décembre 2018 à 251.672.787 euros. La compagnie devrait rembourser la différence.

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés - Filiales détenues à + de 50% - SCIMODEN - SCIGT - S.A.S. NEMERY & CALMEJANE - Participations détenues entre 10 et 50 % - SCISOTA - SCISCIKANA	10 000	36 277	99.99	9 999	9 999	174 129	434 652	11 003 876	87 361	26 274
	913 520	1 025 704	74.98	932 601	932 601			174 414	112 184	84 110
	1 200 000	8 083 029	66.05	1 614 934	1 614 934	304		10 840 174	104 891	158 516
	3 940	468 741	49.49	200 800	200 800	131 074		139 820	67 101	33 210
B. Renseignements globaux - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A	1 524	86 029	49.00	143 349	143 349	54 440		90 930	84 505	41 407

Le 21/11/2019
DENIS Guy Président du conseil de surveillance

SOFIDEN SA

Au capital de 1 800 000 €

22 Rue Christiaan Huygens
37100 TOURS

Exercice clos le 31 août 2019

Rapports du Commissaire Aux Comptes :

Rapport sur les comptes annuels



AUDIT
France

RICHARD PERROT

Commissaire aux Comptes

Adresse de correspondance :

TGS France Audit – 32 rue Pierre Brossolette BP 41107 - 76063 Le Havre CEDEX
Tél 02 32 74 91 70

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 aout 2019

Aux Actionnaires,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SOFIDEN relatifs à l'exercice clos le 31 aout 2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société SOFIDEN à la fin de cet exercice.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe faits caractéristiques de l'exercice de l'annexe des comptes annuels exposant le contrôle fiscal portant sur la provision sur stocks.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 septembre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Tests de perte de valeur des actifs immobilisés

Risque identifié

Au 31 aout 2019, la valeur de l'actif immobilisé s'élève à 2 907 K€ au regard d'un total bilan de 5 572 K€. Cet actif immobilisé est essentiellement composé de titres de participation.

Nous avons considéré que la valeur de ces actifs immobilisés est un point clef de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes.

Notre réponse

Dans ce cadre, nous avons principalement orienté nos travaux sur les sociétés SAS NEMERY & CALMEJANE, SCI GT, SCI SOTA et SCI KANA qui représentent plus de 99% de la valeur nette des titres inscrite à l'actif du bilan.

Nous avons apprécié le caractère raisonnable des éléments chiffrés retenus pour la détermination de la valeur des titres notamment :

- Les valeurs de rendement de l'immobilier ainsi que les situations nettes hors bien immobilier dans le cas des SCI GT, SOTA et KANA ;
- Les excédents bruts d'exploitation et la quote-part de situation nette utilisés pour la filiale NEMERY & CALMEJANE.

Enfin, nous avons également vérifié le caractère approprié des informations relatives aux filiales et participations fournies dans l'annexe des comptes.

VERIFICATION DES DOCUMENTS ADRESSES AUX ASSOCIES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Nous attestons de l'existence, dans le rapport de gestion du directoire, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre

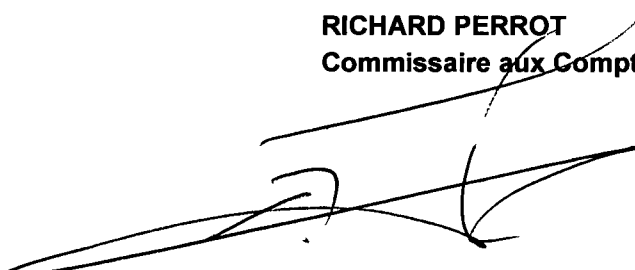
des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à LE HAVRE, le 17 janvier 2020

TGS FRANCE AUDIT

RICHARD PERROT
Commissaire aux Comptes



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/08/2019 12		Exercice N-1 31/08/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros %
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)					
	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions, brevets et droits similaires					
	Fonds commercial (1)					
	Autres immobilisations incorporelles					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains					
ACTIF CIRCULANT	Constructions					
	Installations techniques, matériel et outillage					
	Autres immobilisations corporelles					
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations financières (2)					
	Participations mises en équivalence					
	Autres participations	2 906 682.74		2 906 682.74	2 906 682.74	
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
Comptes de Régularisation	Prêts					
	Autres immobilisations financières					
	Total II	2 906 682.74		2 906 682.74	2 906 682.74	
	Stocks et en cours					
	Matières premières, approvisionnements					
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances et acomptes versés sur commandes					
Comptes de Régularisation	Créances (3)					
	Clients et comptes rattachés	573 529.03		573 529.03	508 591.38	64 937.65 12.77
	Autres créances	365 016.32		365 016.32	365 763.19	746.87 0.20
	Capital souscrit - appelé, non versé					
	Valeurs mobilières de placement	620 678.48		620 678.48	615 022.49	5 655.99 0.92
	Disponibilités	1 106 260.09		1 106 260.09	979 137.70	127 122.39 12.98
	Charges constatées d'avance (3)	140.00		140.00	116.00	24.00 20.69
	Total III	2 665 623.92		2 665 623.92	2 468 630.76	196 993.16 7.98
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
Comptes de Régularisation	Ecarts de conversion actif (VI)					
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	5 572 306.66		5 572 306.66	5 375 313.50	196 993.16 3.66

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

VISA POUR IDENTIFICATION

Cabinet BAZIN

COMMISSAIRE AUX COMPTES

000001

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/08/2019	Exercice N-1 31/08/2018	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 800 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	1 800 000.00	1 800 000.00		
	Réserves				
	Réserve légale	180 000.00	180 000.00		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	2 003 989.73	1 928 804.58	75 185.15	3.90
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	433 617.31	238 301.15	195 316.16	81.96
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	4 417 607.04	4 147 105.73	270 501.31	6.52
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	99 162.51	119 235.06	20 072.55	16.83
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	477 206.82	465 313.92	11 892.90	2.56
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 593.96	30 497.31	3 903.35	12.80
	Dettes fiscales et sociales	551 736.33	613 161.48	61 425.15	10.02
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	1 154 699.62	1 228 207.77	73 508.15	5.98
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	5 572 306.66	5 375 313.50	196 993.16	3.66

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 076 014.83 1 129 045.26

VISA POUR IDENTIFICATION

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

Cabinet BAZIN

COMMISSAIRE AUX COMPTES

000002

COMPTE DE RESULTAT

°	Exercice N 31/08/2019 12			Exercice N-1 31/08/2018 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	1 678 213.86		1 678 213.86	1 624 170.45		54 043.41	3.33
Chiffre d'affaires NET	1 678 213.86		1 678 213.86	1 624 170.45		54 043.41	3.33
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			4 250.50	3 048.00		1 202.50	39.45
Autres produits			2.09			2.09	
Total des Produits d'exploitation (I)			1 682 466.45	1 627 218.45		55 248.00	3.40
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			49 438.78	44 880.35		4 558.43	10.16
Impôts, taxes et versements assimilés			11 088.33	14 681.75		3 593.42	24.48
Salaires et traitements			960 769.93	928 334.25		32 435.68	3.49
Charges sociales			461 632.64	446 015.19		15 617.45	3.50
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			18 003.75	18 004.71		0.96	0.01
Total des Charges d'exploitation (II)			1 500 933.43	1 451 916.25		49 017.18	3.38
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			181 533.02	175 302.20		6 230.82	3.55
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

VISA POUR IDENTIFICATION

Cabinet BAZIN

COMMISSAIRE AUX COMPTES

000003

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/08/2019 12	31/08/2018 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	348 329.45	180 255.56	168 073.89	93.24
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	728.99	337.85	391.14	115.77
Autres intérêts et produits assimilés (3)	6 648.55	14 236.60	7 588.05	53.30
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	355 706.99	194 830.01	160 876.98	82.57
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	3 565.70	3 780.06	214.36	5.67
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	3 565.70	3 780.06	214.36	5.67
2. Résultat financier (V-VI)	352 141.29	191 049.95	161 091.34	84.32
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	533 674.31	366 352.15	167 322.16	45.67
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	150.00		150.00	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	150.00		150.00	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	150.00		150.00	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		16 268.00	16 268.00	100.00
Impôts sur les bénéfices (X)	99 907.00	111 783.00	11 876.00	10.62
Total des produits (I+III+V+VII)	2 038 173.44	1 822 048.46	216 124.98	11.86
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 604 556.13	1 583 747.31	20 808.82	1.31
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	433 617.31	238 301.15	195 316.16	81.96

* Y compris Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées
Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

4 812.00 3 523.00
VISA POUR IDENTIFICATION
Cabinet BAZIN

000004

COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 5 572 306.66 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 678 213.86 Euros et dégageant un bénéfice de 433 617.31 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/09/2018 au 31/08/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'annexe doit comporter toutes les informations d'importance significative sur la situation patrimoniale et financière et sur le résultat de l'entreprise.

Le seuil de signification pour juger de l'importance significative est avant tout le fruit d'une appréciation subjective et ne saurait être ramenée à une dimension exclusivement quantitative.

- Aucun élément significatif n'est à signaler.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

VISA POUR IDENTIFICATION

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

Cabinet BAZIN

COMMISSAIRE AUX COMPTES

000005

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	2 906 683		
TOTAL	2 906 683		
TOTAL GENERAL	2 906 683		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			2 906 683	2 906 683
TOTAL			2 906 683	2 906 683
TOTAL GENERAL			2 906 683	2 906 683

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	573 529	573 529	
Taxe sur la valeur ajoutée	5 071	5 071	
Groupe et associés	359 945	359 945	
Charges constatées d'avance	140	140	
TOTAL	938 685	938 685	

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	99 163	20 478	78 685	
Fournisseurs et comptes rattachés	26 594	26 594		
Personnel et comptes rattachés	201 214	201 214		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	190 638	190 638		
Impôts sur les bénéfices	25 459	25 459		
Taxe sur la valeur ajoutée	120 178	120 178		
Autres impôts taxes et assimilés	14 247	14 247		
Groupe et associés	477 207	477 207		
TOTAL	1 154 700	1 076 015	78 685	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	20 073			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	1 503			

Composition du capital social

(PCG Art 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	44.1404	40 779			40 779

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	573 529
Disponibilités	2 530
Total	576 059

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes financières diverses	1 500
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 792
Dettes fiscales et sociales	367 875
Total	391 166

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	140
Total	140

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Participations	2 901 683		
Autres créances	359 945		
Emprunts et dettes financières diverses	475 704		

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art 831-2 et Art 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	3 566	355 707
Dont entreprises liées		348 329

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés :	434 652
Caution sci Moden emprunt 850.000 euros	
Restant du au 31 Aout 2019	434 652
Total (1)	434 652
(1) Dont concernant les filiales	434 652

Engagements reçus

VISA POUR IDENTIFICATION

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

Cabinet BAZIN
COMMISSAIRE AUX COMPTES

000008

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art 531-2/9, Art 832-13)

La société a souscrit un contrat d'assurance pour couvrir les IFC (indemnités de fin de carrière) Le passif social au 31 décembre 2018, calculé par la compagnie d'assurance a été évalué à 112.339 euros.

Le fonds constitué pour y faire face s'élève au 31 décembre 2018 à 251.672.787 euros. La compagnie devrait rembourser la différence.

VISA POUR IDENTIFICATION

000009

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L. 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés - Filiales détenues à + de 50% - SCI MODEN - SCI GT - S.A.S. NEMERY & CALMEJANE - Participations détenues entre 10 et 50 % - SCI SOTA - SCI S.C.I KANA	10 000	36 277	99,99	9 999	9 999	174 129	434 652	11 003 876	87 361	26 274
	913 520	1 025 704	74,98	932 601	932 601			174 414	112 184	84 110
	1 200 000	8 083 029	66,05	1 614 934	1 614 934	304		10 840 174	104 891	158 516
B. Renseignements globaux - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A	3 940	468 741	49,49	200 800	200 800	131 074		139 820	67 101	33 210
	1 524	86 029	49,00	143 349	143 349	54 440		90 930	84 505	41 407

Le 21/11/2019
DENIS Guy Président du conseil de surveillance

VISA POUR IDENTIFICATION
COMMISSAIRE AUX COMPTES

000010

SOFIDEN
Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Au capital de 1.800.000 Euros
Siège social : TOURS (37100)
24 Rue Christiaan Huygens
402 734 420 RCS TOURS
SIRET 402 734 420 00019

**RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE COMPORTANT LE RAPPORT SUR LE
GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE PRESENTE A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 27 FEVRIER 2020**

RAPPORT SUR LA GESTION

Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport conformément aux dispositions de l'article L 225-68 alinéa 6 du Code de Commerce.

Nous avons été tenus informés régulièrement par votre directoire de l'évolution de la situation de notre entreprise au cours de l'exercice dans le cadre des dispositions légales.

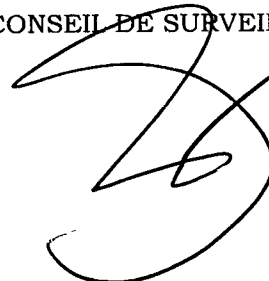
Votre directoire nous a, par ailleurs, transmis préalablement son rapport de gestion et les comptes annuels dans les délais légaux. Aucune observation n'est à formuler.

Nous n'avons aucune observation à formuler tant sur le rapport du directoire que sur les comptes qui nous ont été fournis.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

- La liste des mandats et fonctions exercées dans toute société durant l'exercice écoulé par les mandataires sociaux est annexée.
- Délégations de compétence et de pouvoirs en matière d'augmentation de capital : néant.
- Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale : néant.
- Succursales existantes : néant.

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE



[illegible][illegible]

1. The first part of the document is a list of names and dates, which appears to be a roster or a list of individuals. The names are written in a cursive script, and the dates are written in a more formal, printed style. The list is organized into two columns, with names on the left and dates on the right.

2. The second part of the document is a list of names and dates, which appears to be a roster or a list of individuals. The names are written in a cursive script, and the dates are written in a more formal, printed style. The list is organized into two columns, with names on the left and dates on the right.

3. The third part of the document is a list of names and dates, which appears to be a roster or a list of individuals. The names are written in a cursive script, and the dates are written in a more formal, printed style. The list is organized into two columns, with names on the left and dates on the right.

4. The fourth part of the document is a list of names and dates, which appears to be a roster or a list of individuals. The names are written in a cursive script, and the dates are written in a more formal, printed style. The list is organized into two columns, with names on the left and dates on the right.

5. The fifth part of the document is a list of names and dates, which appears to be a roster or a list of individuals. The names are written in a cursive script, and the dates are written in a more formal, printed style. The list is organized into two columns, with names on the left and dates on the right.

$$T_{\text{eff}} = T_0 \left(1 + \frac{\alpha}{2} \right) \quad (1)$$

1. The first part of the document is a letter from the author to the editor, dated 19th March 1964. The letter is addressed to the Editor of the *Journal of the Royal Society of Medicine*, 11, St Andrews Place, Regents Park, London, N.W.1. The letter is signed 'Yours faithfully, J. H. M.' and is dated '19th March 1964'.

2. The second part of the document is a letter from the editor to the author, dated 26th March 1964. The letter is addressed to the author, J. H. M., 11, St Andrews Place, Regents Park, London, N.W.1. The letter is signed 'Yours faithfully, J. H. M.' and is dated '26th March 1964'.

3. The third part of the document is a letter from the author to the editor, dated 26th March 1964. The letter is addressed to the Editor of the *Journal of the Royal Society of Medicine*, 11, St Andrews Place, Regents Park, London, N.W.1. The letter is signed 'Yours faithfully, J. H. M.' and is dated '26th March 1964'.

4. The fourth part of the document is a letter from the editor to the author, dated 26th March 1964. The letter is addressed to the author, J. H. M., 11, St Andrews Place, Regents Park, London, N.W.1. The letter is signed 'Yours faithfully, J. H. M.' and is dated '26th March 1964'.

5. The fifth part of the document is a letter from the author to the editor, dated 26th March 1964. The letter is addressed to the Editor of the *Journal of the Royal Society of Medicine*, 11, St Andrews Place, Regents Park, London, N.W.1. The letter is signed 'Yours faithfully, J. H. M.' and is dated '26th March 1964'.

6. The sixth part of the document is a letter from the editor to the author, dated 26th March 1964. The letter is addressed to the author, J. H. M., 11, St Andrews Place, Regents Park, London, N.W.1. The letter is signed 'Yours faithfully, J. H. M.' and is dated '26th March 1964'.

7. The seventh part of the document is a letter from the author to the editor, dated 26th March 1964. The letter is addressed to the Editor of the *Journal of the Royal Society of Medicine*, 11, St Andrews Place, Regents Park, London, N.W.1. The letter is signed 'Yours faithfully, J. H. M.' and is dated '26th March 1964'.

8. The eighth part of the document is a letter from the editor to the author, dated 26th March 1964. The letter is addressed to the author, J. H. M., 11, St Andrews Place, Regents Park, London, N.W.1. The letter is signed 'Yours faithfully, J. H. M.' and is dated '26th March 1964'.

9. The ninth part of the document is a letter from the author to the editor, dated 26th March 1964. The letter is addressed to the Editor of the *Journal of the Royal Society of Medicine*, 11, St Andrews Place, Regents Park, London, N.W.1. The letter is signed 'Yours faithfully, J. H. M.' and is dated '26th March 1964'.

10. The tenth part of the document is a letter from the editor to the author, dated 26th March 1964. The letter is addressed to the author, J. H. M., 11, St Andrews Place, Regents Park, London, N.W.1. The letter is signed 'Yours faithfully, J. H. M.' and is dated '26th March 1964'.

1. The first step is to identify the problem or question that needs to be answered. This involves understanding the context and the specific requirements of the task.

[illegible]

SOFIDEN
Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Au capital de 1.800.000 Euros
Siège social : TOURS (37100)
24 Rue Christiaan Huygens
402 734 420 RCS TOURS
SIRET 402 734 420 00019

AFFECTATION DU RESULTAT PROPOSEE A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 27 FEVRIER 2020

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice écoulé, clos le 31 août 2019 qui s'élève à 433.617,31 Euros de la façon suivante :

- à la distribution de dividendes à concurrence de..... 326.232,00 Euros
- le solde, soit107.385,31 Euros
au poste « autres réserves »
- TOTAL EGAL AU BENEFICE DE L'EXERCICE ECOULE..... 433.617,31 Euros
=====

Il en résulte un dividende de 8 Euros par action payable dans les délais légaux.

Conformément à la Loi, le dividende alloué aux associés personnes physiques est soumis au prélèvement forfaitaire unique (PFU) qui s'élève à 30% se décomposant comme suit :

- 17,2 % au titre des prélèvements sociaux,
- 12,8 % au titre du prélèvement forfaitaire pour l'impôt sur le revenu.

RESOLUTION VOTEE

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice écoulé, clos le 31 août 2019 qui s'élève à 433.617,31 Euros de la façon suivante :

- à la distribution de dividendes à concurrence de..... 326.232,00 Euros
- le solde, soit107.385,31 Euros
au poste « autres réserves »
- TOTAL EGAL AU BENEFICE DE L'EXERCICE ECOULE..... 433.617,31 Euros
=====

Il en résulte un dividende de 8 Euros par action payable dans les délais légaux.

Conformément à la Loi, le dividende alloué aux associés personnes physiques est soumis au prélèvement forfaitaire unique (PFU) qui s'élève à 30% se décomposant comme suit :

- 17,2 % au titre des prélèvements sociaux,
- 12,8 % au titre du prélèvement forfaitaire pour l'impôt sur le revenu.

COPIE CONFORME

